



EPTB
Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 030-253002539-20241206-DEC202431-AR



DEC2024 n°31 pages 31

Décision du Président N°2024/31

Objet : Portant sur l'attribution de l'étude de projet et mission de maîtrise d'œuvre travaux de ressuyage rive droite de la basse vallée du Vidourle (2024-15-SR)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article L.2122-1 du code de la commande publique prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat lorsqu'en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, d'une urgence particulière, de son objet ou de sa valeur estimée, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur.

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin de réaliser un état des lieux, d'avoir une proposition de programme d'actions au niveau PRO et d'engager la mission de maîtrise d'œuvre ;

Considérant la consultation sous la forme d'un marché en procédure adaptée engagée le 13/08/2024, et classé infructueuse pour cause de défaut d'offre le 01/10/2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : Le marché portant sur l'étude de projet et mission de maîtrise d'œuvre pour travaux de ressuyage rive droite de la basse vallée du Vidourle est attribué au bureau d'études SUEZ SAFEGE.

Le Montant total est de 26 690 euros hors taxes.

Le montant de la tranche ferme est de 9 440 euros hors taxes.

Le montant de la tranche conditionnelle est de 17 250 euros hors taxes.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le

06 DEC. 2024

Le Président,
Pierre MARTINEZ.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org